

Madame, Monsieur,

Votre enfant est sélectionné dans l'Équipe du Comité du Doubs de Natation qui participera les 18 et 19 mai 2019 à la « Coupe 726 » à Auxerre (Yonne).

Quelques renseignements :

Les départs, le samedi 18 mai en minibus, sont prévus sur 4 lieux et pour un regroupement à la piscine Stéphane Mallarmé de Besançon, une arrivée à la piscine d'Auxerre vers 12h00, les rendez-vous :

- ① **CN Pontarlier** : Á à **7h30** sur le parking de la piscine Georges Cuinet de Pontarlier. Chauffeur : Dorian Young.
- ② **AS Montbéliard N, US Sochaux N, CN Valentigney** : Á **7h30** sur le parking de la piscine de Montbéliard René Donzé. Chauffeur : Arnaud Aubry.
- ③ **NPHD Valdahon**, Á **7h45 (?)** ... le rendez-vous sera finalisé exactement au passage du minibus du CN Pontarlier, sans doute au croisement N57, et D32 (?) ...
- ④ **AN Besançon** : Á **8h15** sur le parking de la piscine Stéphane Mallarmé de Besançon. Pour un regroupement de toute l'équipe (des 2 minibus), pour le voyage vers Auxerre.

Le samedi midi les nageurs devront apporter leur pique-nique. Les repas du samedi soir, dimanche petit déjeuner et midi sont prévus et partiellement à la charge du Comité du Doubs.

- L'hébergement se fera à l'hôtel Campanile d'Auxerre, Rue d'Athènes - 89470 Monéteau.
- La piscine : Stade Nautique de l'arbre sec - 83 Avenue Yver - 89000 Auxerre
- Le Délégué du Comité du Doubs responsable du déplacement est M Dorian YOUNG du CNP, téléphone 07 82 72 01 74, il sera accompagné de M Arnaud Aubry de L'ASMN.
- Le retour est prévu le dimanche après-midi. **Circuit inverse**, les heures précises d'arrivées (Besançon, Montbéliard, croisement N57/D32 et Pontarlier) seront communiquées par les enfants qui téléphoneront aux parents, en début d'après-midi de dimanche.

Pour faciliter l'organisation de la compétition **nous demandons aux clubs** de confirmer la participation du ou des nageurs par courriel à l'adresse suivante : dorian.young@bbox.fr

- Les enfants auront sur eux : **Leur Carte Nationale d'Identité, ainsi que l'autorisation parentale pour le contrôle anti-dopage** (modèle en fin de document).
- Dotation du Comité du Doubs : Short, bonnet de bain et tee-shirt (?). Ne pas oublier : Maillots de bains, lunettes, Etc. ainsi qu'affaires de toilettes, rechanges, pyjama, Etc.
- **Nota** : Une participation financière sera demandée aux clubs (?), le montant exact annoncé une fois le budget bouclé.

Vous trouverez, ci-après, la sélection du Comité du Doubs ainsi que l'autorisation pour les contrôles anti-dopage.

Cordialement.

PS : Pas de souci pour les mamans : Pour gérer et encadrer les jeunes, les Entraîneurs ont la compétence requise de par leur formation dans le cadre de leur Brevet d'État.

La sélection finale arrêtée en date du lundi 1er Avril 2019 :

Les filles :

1 RABIA Aya-Maria (2006/13 ans) FRA	CN PONTARLIER	100m NL
2 HOUASNI Kamelia-Ilhem (2006/13 ans) FRA	A.S MONTBELIARD NATATION	100m NL
3 ROUGE Capucine (2006/13 ans) FRA	CN PONTARLIER	100m Br
4 PIESZKO Julia (2006/13 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100m Br
5 LARTOT Jeanne-Rose (2006/13 ans) FRA	US SOCHAUX NATATION	100mDos
6 DESBIEZ-PIAT Candice (2007/12 ans) FRA	NAGEURS DES PORTES DU H.DOUBS	100mDos
7 FERCHICHI Lydia (2006/13 ans) FRA	A.S MONTBELIARD NATATION	100mPap
8 GALLEZOT Alice (2007/12 ans) FRA	CN DE VALENTIGNEY	100mPap

Les garçons :

1 GIRERD Mathis (2005/14 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100m NL
2 OUDOT Charles (2005/14 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100m NL
3 AUBRY Lenny (2005/14 ans) FRA	A.S MONTBELIARD NATATION	100m Br
4 COLSON Célio (2007/12 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100m Br
5 CHAHMA Nael (2005/14 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100mDos
6 SKIER Tom (2005/14 ans) FRA	A.S MONTBELIARD NATATION	100mDos
7 MIGNOT Basile (2005/14 ans) FRA	ALLIANCE NATATION BESANCON	100mPap
8 BRANTUS Hugo (2006/13 ans) FRA	CN PONTARLIER	100mPap

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

AUTORISATION PARENTALE

En application de l'article R. 232-52 du code du sport

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant)

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération Internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé.
(Nom et Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Fait àle

Signature :

NB : Un contrôle antidopage peut avoir lieu en compétition ou hors compétition.

ABSENCE DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION PARENTALE

(Article R. 232-52 du code du sport - dernière phrase)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant)

Reconnait avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale dans le dossier de mon fils - ma fille, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.

Fait àle

Signature :

Article R. 232-52 du code du sport (in fine) :

Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.